



DÉPARTEMENT
de la Côte-d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 octobre 2024

DATE DE CONVOCATION

11 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maité COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h32), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à 18h32), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5ème Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Nombre de membres en exercice	36
Présents	26
Votants	32

Délibération n°17/10/2024/07

Objet : Demande de fonds de concours à la commune de Fauverney – Extension d'une voirie sur la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à Fauverney

Vu, l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Par délibération en date du 26 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Fauverney a validé la dotation d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à hauteur de 45 500,00 € (quarante-cinq mille cinq cents euros) maximum, concernant le projet d'extension de la voirie sur la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze » à Fauverney (voir plan joint en annexe).

Les travaux, d'un montant HT de 75 914,00 € (soixante-quinze mille neuf cent quatorze euros), se sont terminés début janvier 2024. Une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 30% (22 774,00 € - vingt-deux mille sept cent soixante-quatorze euros), a été reçue fin août 2024.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article du CGCT précité, « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de cette opération, ainsi que le montant de participation de chacun :

Financements de l'opération extension de voirie BOULOUZE à Fauverney			
Libellé	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	75 914,00 €	30,00%	22 774,00 €
FONDS DE CONCOURS Cme de FAUVERNEY	(maximum 50% de la dépense, déduction faite de la subvention reçue)	35,00%	26 570,00 €
AUTOFINANCEMENT DE LA CCPD		35,00%	26 570,00 €
Total financement			75 914,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission (Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 08 octobre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours auprès de la commune de Fauverney à hauteur de 26 570 € (vingt-six mille cinq cent soixante-dix euros), pour l'extension d'une voirie sur la Zone d'Activités Économiques « La Boulouze »,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 octobre 2024

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER